

Département des Études Juridiques

**DECISION N° 56 DU 14 SEPTEMBRE 2020
MODIFIANT LA DÉCISION N° 53 DU 01 JUILLET 2020 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA
MARINE**

La directrice de l'Établissement national des invalides de la marine,

- Vu la décision Enim n°48 du 30 avril 2020 portant organisation de l'Établissement national des invalides de la marine ;
- Vu la décision Enim n°53 du 01 juillet 2020 portant délégation de signature au sein de l'Établissement national des invalides de la marine,

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 18 de la décision n° 53 du 01 juillet 2020 susvisée, les mots : « - Mme Nicole THERSIQUEL, responsable du pôle Prestations espèces du département des politiques sociales maritimes de santé sur le site de Lorient dans la limite de ses attributions citées au chapitre 5.1.2 de la décision n° 48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim, » sont supprimés.

Article 2 :

La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'établissement : <http://www.enim.eu>, prend effet le jour de sa publication.

SIGNÉ

**La directrice de l'Établissement national des
invalides de la marine**

Malika ANGER

